



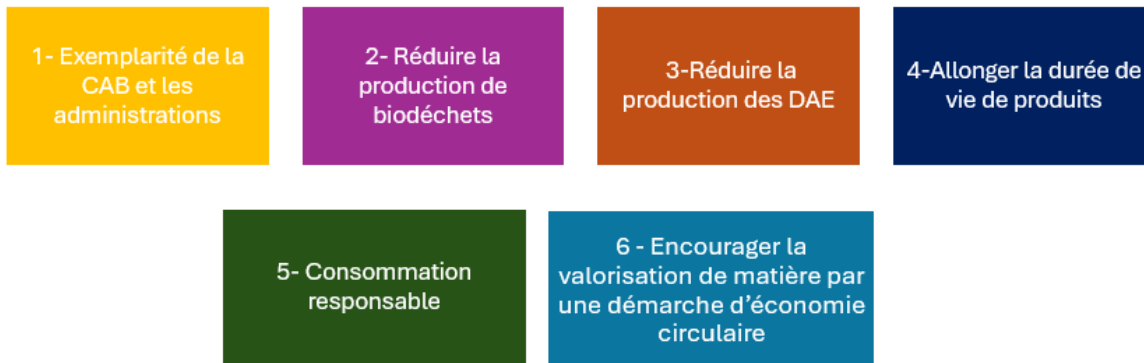
2026-02-09  
DÉCISION DU CONSEIL

## Validation de l'avis de la CCES sur le bilan 2025 du PLPDMA de la CAB

### 1. Préambule

Le Conseil Communautaire de la CAB a voté son PLPDMA pour la période 2024-2029, le 27 janvier dernier.

Pour rappel, le plan se décline autour de 6 axes :



Au terme d'une année de mise en œuvre, la Commission de Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES) a été réunie afin d'acter les actions mises en œuvre et de valider les amendements proposés par la direction de la collecte qui pilote le programme.

L'ensemble des propositions faites ont été validées. Elles sont présentées ci-après et le bilan 2025 est joint à cette note pour information.

### 2. Projet

Ci-après, les propositions d'amendements acceptées par la CCES :

#### Modifications de l'axe 1

*Fiche-action 1 : Systématiser et élargir les clauses environnementales dans les marchés publics*

- ➔ Supprimer l'action puisque la loi la rend obligatoire et remplacer par une action plus générique d'une politique d'achat responsable et inscrire ainsi de nouvelles actions.
- ➔ Titre proposé pour l'axe 1 : mener une politique d'achat responsable

*Fiche-action 2 : Elaborer une charte de bonnes pratiques dans le cadre des conventions financées par la CAB*

- ➔ Modifier l'action selon les recommandations du Consiglio et conformément à l'état des lieux interne mené avec le service des sports, à savoir que la CAB pourrait se doter de vaisselle réutilisable.
- ➔ Un membre de la CCES suggère d'inciter les associations sportives à sensibiliser leurs adhérents la prévention des déchets (non-renouvellement systématiques du trousseau, usage de gourdes, rapporter le matériel usagé, etc.)

#### Modifications de l'axe 2

*Fiche-action 5 : Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements*

→ Ajouter une action sur les gourmets bags que d'autres groupements de communes ont ajouté dans leur PLPDMA (récemment élaborés avec l'aide du SYVADEC) et qui pourrait faire l'objet d'une action d'envergure régionale.

*Fiche-action 6 : Mobiliser les commerçants*

- L'action n'a pas été lancée en 2025 car elle implique les commerçants du centre-ville de Bastia dont plus d'une soixantaine a été mobilisée dans le cadre d'une expérimentation destinée à l'amélioration du tri.
- Coupler l'action de labélisation à celle issue des recommandations du Cunsigliu afin de proposer un label tri/prévention des déchets.

Modifications de l'axe 5

*Fiche-action 9 : Accompagner le déploiement du OuiPub*

→ Ne pas reconduire l'action car arrêt probable au national. Objectif atteint.

Modifications de l'axe 6

*Fiche-action 10 : Collecter les cagettes alimentaires du marché de Bastia pour les réutiliser*

→ L'action initiée en octobre 2024 n'a pas abouti pour des raisons techniques et pratiques

*Fiche-action 11 : Collecter des bouteilles d'eau en PET pour la fabrication de bobines pour les imprimantes 3D*

- Après avoir effectué une série de tests sur les matériaux, le FAB-Lab a déterminé que la qualité des plastiques en sortie n'était pas satisfaisante.
- La CAB via son FAB-Lab, s'intéresse désormais à la transformation des filets de pêche

**Il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur les amendements adoptés par la CCES et d'autoriser, en conséquence, la poursuite et la révision du PLPDMA.**

**Avis favorable du Bureau communautaire.**